



Comité Départemental des ALPES MARITIMES



NOTE TIR DE PRECISION SENIORS 2026-2027/1

Le Championnat Départemental de Tir de Précision Séniors est ouvert (*) aux catégories suivantes (sans distinction de classification) : Séniors Féminines, Séniors Masculins, Juniors Féminins, Juniors Masculins.
(*) *sauf joueur étranger (hors UE)*

Dans chacune des catégories ci-dessus il sera décerné le titre de Champion Départemental de Tir de Précision.

Championnats Départementaux Séniors de Tir de Précision 2027

La phase initiale de qualificatifs dans les clubs doit intervenir au plus tard le 31/12/2026.

Le Comité Départemental des Alpes Maritimes organisera en début d'année 2027 les qualificatifs de secteurs Masculins et Féminins suivis des Championnats Départementaux Séniors Masculins et Féminins en fonction du nombre de place attribué par le Comité Régional.

Modalités :

Qualificatifs de clubs → qualificatifs de secteurs : Centre/Est et Ouest → championnat départemental

Les qualificatifs par les clubs pour cette catégorie doivent se dérouler obligatoirement les années paires.

Les quotas de joueurs à qualifier pour les qualificatifs de secteurs sont détaillés dans l'annexe 2

Les clubs devront communiquer les noms des joueurs qualifiés avant le 31 décembre 2026.

Les qualificatifs de secteurs et le championnat départemental seront organisés début 2027.

Les clubs auront en charge l'organisation de leurs qualificatifs internes. Ils pourront demander l'assistance du CD06 et/ou faire appel à un arbitre dont ils devront supporter le coût (40€ + frais de déplacement 0,30€/km).

Les clubs s'engagent à appliquer ces consignes, des contrôles sur le terrain pourront être effectués par le CD06.

Les résultats devront être collectés dans une grille spécifique (annexe 3) et envoyés au CD06 avant la date butoir.

Les joueurs doivent émarger en face leur score.

Aucun joueur ne pourra être désigné d'office par le club sans avoir tiré.

Matériels :

Les ateliers de tir peuvent être ceux fabriqués et agréés ou installés avec des cercles de tir et cercle cible fixés au sol correspondant aux dimensions indiquées au croquis figurant au règlement joint. Le CD06 peut sur demande, prêter un kit complet de tir de précision. En faire la demande par mail : cd06@petanque.fr

Cas particuliers :

Dans le cas où le club se mettrait en **sommeil**, le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire.



Comité Départemental des ALPES MARITIMES



En cas de **mutation hors département**, la qualification sera perdue. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.

En cas de **mutation interne** le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.

Les quotas :

QUOTAS MASCULINS (sur la base des points 2025)		POINTS	BONUS	TOTAL
Groupe A	1er	3	3	6
Groupe A	2ème	3	2	5
Groupe A	3ème	3	1	4
Groupe A	du 4ème au 10ème	3		3
Groupe A	à partir du 11ème	2		2
Groupe B	1er	2	1	3
Groupe B	à partir du 2ème	2		2
Groupe C	1er	1		1
Groupe C	à partir du 2ème	1		1

QUOTAS FEMININS (sur la base des points 2025)		POINTS	BONUS	TOTAL
Classement points féminins	1er	4	1	5
Classement points féminins	4ème au 5ème	4		4
Classement points féminins	6ème au 10ème	3		3
Classement points féminins	11ème au 15ème	2		2
Classement points féminins	à partir du 16ème	1		1

Voir détail des points attribués par club dans Annexe 3.

Le règlement et les quotas ont été validés en réunion de Comité le 16 mars 2026

Les frais de participation :

La participation aux qualificatifs de Secteurs ou au Championnat Départemental « Open » est fixé à 6€ par joueur.

Bernard Consonnove
Président du Comité Départemental des AM de la FFPJP

CDAM - FFPJP
B.P. 43143
06203 NICE Cedex 3
04 92 29 00 59